

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 13 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un et le treize du mois de juillet, à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.  
Mmes Eva GERAUD, Brigitte PARAYRE (suppléante de Gérard PORTES).

**- Membres de droit :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, CNE Jacques SALVADOR, SCH Damien GAREL, ADJ Yannick FERRIE, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations,  
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux,  
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn,  
M. Lucien BIAU,  
Mmes Sylvie BIDAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Marie MILESI,  
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,  
MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef,  
LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,  
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,  
CNE Jean-Jacques DARGET,  
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 2 juillet 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°058/CA-07/2021**

**OBJET : Indemnité de conseil au payeur départemental**

L'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 (J.O. du 08 août 1990) institue le versement d'une indemnité de conseil au payeur départemental.

Considérant que le renouvellement partiel de ses membres a été opéré suite aux élections des 20 et 27 juin 2021 et que la liste des représentants des départements au conseil d'administration du SDIS a été fixé par délibération de la commission permanente du département le 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Considérant que l'attribution de cette indemnité doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration lors de tout renouvellement de ses membres et lors de chaque changement de comptable,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil à M. Joël CASTEX au taux de 100%.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP **7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7**) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*